

CONTRAT DE BAIL A USAGE COMMERCIAL

ENTRE LES SOUSSIGNES :

EGIMAS-CI, Agence Immobilière, sise à Marcory Sicogi Bvd Gabon à Abidjan
10 BP 2291 ABIDJAN 10
Agissant au nom et par délégation de : Monsieur HOURA JAMES

Propriétaire, désigné dans tout ce qui va suivre par le "LE BAILLEUR".

Et Mademoiselle FOFANA DJENEBA
Locataire, désigné dans tout ce qui va suivre "LE PRENEUR".



1-DESIGNATION

Un Magasin

Construit sur le lot N°262 Ilot N°33 sis à MPOUTO

Le preneur déclare avoir vu, visité et parfaitement connaître le local loué et qu'il consent à L'occuper dans son état actuel.

2-DUREE

Le présent bail est fait pour une durée de un (01) an, à partir du 01 Août 2020

Et jusqu'au 31 Juillet 2021 Renouvelable par tacite reconduction après accord des deux parties.

3-CLAUSES ET CONDITIONS

Le présent bail est fait aux clauses et conditions suivantes que le preneur s'oblige à exécuter sans qu'il puisse réclamer aucune diminution du loyer ci-après fixé et à peine de résiliation sur simple constatation des infractions s'il plait au bailleur ainsi que de tous dommages et intérêts.

4-USAGE :

Le preneur ne pourra donner aux locaux loués d'autre usage que celui de : COMMERCIAL.

Il n'aura aucun recours contre le bailleur du fait de litiges ou d'actes quelconques de la part des autres locataires.

Le preneur occupera les lieux loués dans l'état où ils se trouveraient au moment de l'entrée en jouissance, sans pouvoir n'exercer aucun recours contre le bailleur pour vice de construction, dégradation, voirie, insalubrité, humidité et infiltration.